

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA COLLECTE GRATUITE



La collecte gratuite des huiles usagées est accordée sous réserve du respect des critères de qualité des huiles et des conditions logistiques définies par Cyclevia. Toute condition non-respectée peut entraîner la perte de la gratuité ou l'impossibilité d'effectuer la collecte.



1 QUALITÉ DES HUILES

≤ 5%

TENEUR EN EAU

Au-delà, la régénération est impossible

≤ 0,6%

TENEUR EN CHLORE

Les huiles chlorées sont exclues

≤ 50 ppm

TAUX DE PCB

Polychlorobiphényles (seuil réglementaire)



Ces seuils sont non négociables. Toute huile hors norme sera refusée et la collecte gratuite ne pourra pas être réalisée.



2 COMMENT PRÉPARER VOTRE COLLECTE ?

STOCKER

Fûts ≥ 200 L, GRV 600-1000 L ou cuves avec bac de rétention.
Déclencher dès 80% de remplissage.

FACILITER L'ACCÈS

Point de collecte accessible de plain-pied, à moins de 20 m du camion de pompage.

ÊTRE PRÉSENT

L'opérateur ne doit pas attendre plus de 15 min avant d'accéder aux huiles.

POMPAGE UNIQUEMENT

La collecte s'effectue uniquement par pompage. Aucun autre mode n'est accepté.



3 DÉLAIS DE COLLECTE

Délais maximums à compter de la validation de votre demande :

200 à 600 L

20

jours max.

Plus de 600 L

15

jours max.

* Les volumes importants sont prioritaires en raison des risques de déversement.



4 DÉCLENCHER VOTRE COLLECTE

1

Demande en ligne

Rendez-vous sur suez.re, rubrique La Réunion, cliquez sur « Faire votre demande ».

2

Préparez les informations

Société, SIRET, code Trackdéchets, type d'huiles, volume, accessibilité du site.

3

Recevez votre confirmation

Un e-mail est envoyé après enregistrement. La collecte est planifiée selon les volumes.



5 VOS OBLIGATIONS

CONSERVEZ VOTRE BON D'ENLÈVEMENT

Il justifie la collecte et précise la quantité et la qualité des huiles enlevées.

Conservation : 3 ans minimum.

CONTRÔLE QUALITÉ

Double échantillonnage réalisé pour vérifier la qualité et transmettre les résultats à l'éco-organisme.

Conservation : pendant 18 mois à compter de la date de collecte.

TRACKDÉCHETS/BSO

Avoir un compte Trackdéchets afin de répondre à l'obligation légale sur la traçabilité.



6 CAS DE PERTE DE LA GRATUITÉ

- × Huile non conforme aux critères qualité (eau, chlore, PCB)
- × Mélange avec d'autres déchets ou produits
- × Conditions d'accès non conformes (hauteur, distance)
- × Volume inférieur au minimum requis (200 L)
- × Absence du détenteur lors du rendez-vous
- × Impossibilité technique de réaliser le pompage



7 CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

- ⚠ Refus de collecte par le collecteur
- ⚠ Perte définitive de la gratuité
- ⚠ Facturation éventuelle du déplacement
- ⚠ Prise en charge des coûts par le détenteur

Si les conditions ne sont pas réunies, Cyclevia est libéré de son obligation de prise en charge financière. Le collecteur peut facturer le déplacement au Détenteur.



Des questions ? Votre collecteur est à votre écoute.
Standard SUEZ : 0262 48 48 80 (choix 2)

